



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE

LE MERCREDI 23 OCTOBRE 2024

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal, tenue à la salle du conseil **le mercredi 23 octobre 2024, à 12 h 00**. La séance est présidée par son honneur le maire, Monsieur Pierre Guilbault. Sont également présents : Mesdames les conseillères Marthe Blanchette, Claire Sarrazin et Mélanie Mainville et Monsieur le conseiller François Fruhauf.

Messieurs les conseillers Pierre Venne et Gaétan Desmarais ayant motivé leur absence.

Monsieur Charles Beaupré, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation comme prescrit par l'article 153 du code municipal.

01- CONSTATATION DU QUORUM

02- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

03- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION :

**4.1- Appel d'offres PR2257 – Travaux d'agrandissement du réservoir d'eau potable –
Octroi de contrat**

05- PÉRIODE DE QUESTIONS

06- DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

07- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

01- CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté par le maire, l'assemblée peut se tenir.

02- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président de l'assemblée, Monsieur le Maire Pierre Guilbault, déclare l'assemblée ouverte à 12 h 00.

03- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2024-10-241

Il est proposé par Monsieur François Fruhauf
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

04- AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA

ADMINISTRATION :

4.1- Appel d'offres PR2257 – Travaux d'agrandissement du réservoir d'eau potable – Octroi de contrat

ATTENDU QUE des travaux pour l'agrandissement du réservoir d'eau potable ont été prévus en 2024 ;

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé le 16 septembre 2024 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et que le résultat se lit comme suit :

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Allen Entrepreneur Général Inc.	870 000 \$
Groupe SW	1 013 562.11 \$

ATTENDU QUE les deux soumissions reçues sont admissibles et conformes.

EN CONSÉQUENCE,

2024-10-242

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte d'adjuger le contrat pour les travaux d'agrandissement du réservoir d'eau potable à Allen Entrepreneur général Inc. au montant de 870 000 \$ (taxes incluses), et ce, considérant qu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Charles Beaupré
Directeur général et greffier-trésorier

05- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue.

06- DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 11 novembre 2024, à 19 h 30.

07- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

2024-10-243

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 12 : 00.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

« Je, Pierre Guilbault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Monsieur Pierre Guilbault
Maire

Monsieur Charles Beaupré
Directeur général et
greffier-trésorier